

Mise à jour : 23 août 2023

## À propos du programme Accès-innovation

- Accès à l'innovation (Accès-innovation) permet aux fournisseurs de services juridiques technologiques novateurs (SJTN) d'offrir des services au public tout en se conformant aux exigences des lois ontariennes sur la prestation des services juridiques.
- Les fournisseurs approuvés ont démontré pendant le processus d'évaluation de la demande qu'ils pouvaient fournir des services de qualité suffisante tout en atténuant les risques de préjudice aux consommateurs. Les facteurs pris en compte pendant l'évaluation comprennent :
  - La source des connaissances ou logiques juridiques présentes dans l'application (presque toujours un titulaire de permis).
  - Des politiques solides pour protéger la vie privée des consommateurs.
  - Des mesures de cybersécurité conformes aux normes internationales indépendantes.
  - Un solide processus de plaintes.
- Une fois approuvés, les participants à Accès-innovation peuvent fournir des services en Ontario pendant une période déterminée. Pendant cette période, les participants doivent soumettre des données tous les trois mois — ou plus fréquemment, si le Barreau l'estime nécessaire — sur le rendement de leurs activités et sur toute plainte reçue. Les plaintes et les problèmes notés dans le rapport de données qui suscitent des inquiétudes quant aux activités pourraient conduire le Barreau à mener une enquête plus approfondie. De plus, les activités de tous les participants peuvent être soumises à des audits aléatoires.
- Les participants à Accès-innovation qui répondent aux attentes durant leur participation peuvent recevoir du Barreau un permis pour continuer de fournir régulièrement des services juridiques en Ontario.

## Nécessité du programme Accès-innovation

- Malgré les efforts concertés de l'ensemble du système de justice, pour un grand nombre de personnes, l'aide juridique demeure inaccessible. Selon les études, les Canadiens ne tentent pas d'obtenir d'aide juridique d'un professionnel pour plus de 80 % de leurs problèmes juridiques. Un problème juridique peut avoir une incidence sur le bien-être physique, mental, social et financier d'une personne.
- Les services juridiques technologiques novateurs (SJTN) peuvent améliorer l'accès à de l'aide juridique efficace. Au moyen de sites Web, d'applications et de logiciels, les fournisseurs de SJTN peuvent aider le public à comprendre ses problèmes juridiques, à les gérer et à les régler.
- Le programme Accès-innovation fait suite aux problèmes règlementaires rencontrés par les innovateurs et les consommateurs au moment du développement et de l'utilisation des services juridiques technologiques novateurs. Accès-innovation fournit une plus grande certitude aux fournisseurs de SJTN quant aux règles et normes qui s'appliquent à eux. Accès-innovation offre aux consommateurs des options et l'assurance que les services qu'ils reçoivent sont efficaces et sûrs.
- Bien que le programme Accès-innovation ne soit pas restreint aux titulaires de permis, de nombreuses idées de services juridiques technologiques novateurs proviennent d'avocats et de parajuristes. Le programme Accès-innovation permet aux professionnels du droit de créer et de fournir eux-mêmes ce type de services sans crainte de pénalités.

Les services de technologie juridique s'adressant directement aux consommateurs transgressent les règles relatives à la prestation de services juridiques en Ontario, même si certains prestataires n'en sont pas conscients. Avocats et parajuristes connaissent les règles et hésitent peut-être à créer ou à lancer un produit ou un service, de crainte de se voir imposer par le Barreau, en qualité d'organisme de réglementation, des pénalités qui pourraient nuire à leur carrière. Le programme Accès-innovation élimine ce risque.

## Avantages du programme Accès-innovation

- **Améliorer l'accès à la justice** : En éliminant les obstacles réglementaires, le programme Accès-innovation encourage le développement et l'exploitation de services juridiques technologiques novateurs (SJTN) susceptibles de rendre les services juridiques plus accessibles et abordables, et de répondre aux besoins de nouveaux consommateurs par de nouveaux moyens, en particulier dans les secteurs où les besoins juridiques sont criants.
- **Protéger le public** : En évaluant et en supervisant adéquatement les fournisseurs de SJTN, le programme veille à ce que les consommateurs de SJTN aient l'assurance que les services qu'ils décident d'utiliser sont protégés contre les risques liés à des services médiocres ou contraires à l'éthique et qu'ils ont accès à des recours, s'il y a lieu.
- **Stimuler l'innovation** : En éliminant l'incertitude réglementaire, le programme Accès-innovation assure aux fournisseurs de SJTN qu'ils peuvent élargir leurs activités de manière durable et continuer de mettre au point des solutions juridiques pour les Ontariens. En établissant des critères et des paramètres d'exploitation, le programme Accès-innovation peut aider les fournisseurs de SJTN à fixer des objectifs quant aux fonctionnalités et aux mesures de protection qu'ils doivent inclure dans leur modèle, ce qui aide à orienter la mise au point responsable d'outils novateurs.
- **Faciliter le réexamen réglementaire** : En recueillant des renseignements détaillés sur la performance des activités de SJTN, le programme Accès-innovation aidera à éclairer la prise de décisions sur les moyens ou les méthodes appropriées pour inclure les SJTN dans le cadre réglementaire du Barreau à plus long terme.
- **Renseigner les professionnels du droit et le public** : En mettant en valeur de nouveaux moyens novateurs de fournir des services juridiques, le programme Accès-innovation aide les professionnels du droit à comprendre les occasions et les défis liés aux SJTN et aide les membres du public à trouver de nouvelles occasions d'avoir accès à de l'aide juridique. Les professionnels du droit peuvent déterminer l'intérêt que les consommateurs manifestent à l'égard de leurs nouveaux modèles de service et améliorer leurs produits en utilisant, en adaptant ou en développant leurs propres outils de SJTN.

## Comment participer au programme Accès-innovation

Le programme Accès-innovation est ouvert aux innovateurs juridiques qui ont des idées pour livrer des services juridiques par des moyens technologiques. Les fournisseurs de services juridiques technologiques novateurs (SJTN) peuvent demander à se joindre à Accès-innovation à tout moment. L'admission continue permet aux participants de présenter une demande au stade de développement qui leur convient.

[Faites une demande dès maintenant](#) en remplissant la première étape du formulaire et en l'envoyant à [accesstoinnovation@LSO.ca](mailto:accesstoinnovation@LSO.ca).

*Une partie du financement du programme Accès à l'innovation est généreusement fournie par la [Fondation du droit de l'Ontario](#). Par ses subventions et sa collaboration, la Fondation investit dans les connaissances et les services qui aident les membres du public à comprendre le droit et à s'en prévaloir pour améliorer leur qualité de vie. Le Barreau est reconnaissant de son soutien.*

*Le Barreau réglemente les avocats, les [avocates](#) et les [parajuristes](#) de l'Ontario dans l'intérêt public. Le Barreau a pour rôle de protéger l'intérêt public, de maintenir et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population ontarienne et d'agir de façon opportune, ouverte et efficiente.*

**Source** : Jennifer Wing, agente principale des communications, Relations externes et communications, [jwing@lso.ca](mailto:jwing@lso.ca). Suivez-nous sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Twitter](#) et [Facebook](#).